



## AVIS PUBLIC 2023-030

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **11 septembre 2023 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **Demande 2023-012 visant le 440, rue Mercier, Val-des-Sources.**

##### Nature et effets :

- Autoriser une marge de recul avant de 5.87m au lieu de 7.00m.
- Autoriser des marges de recul latérales de 1.75m et 1.95m au lieu de 2.00m pour un bâtiment principal
- Autoriser une marge de recul arrière de 0.53m au lieu de 1.00m pour un bâtiment complémentaire détaché

Le tout tel que stipulé à la grille des spécifications de la zone 30-R issue du règlement de zonage 2006-116.

Toute personne intéressée doit transmettre par écrit ses commentaires au plus tard le 8 septembre 2023 à 12:00 pour se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 17<sup>e</sup> jour d'août 2023.

Georges-André Gagné, greffier suppléant